

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Mouvement général de mutation CAP Nationale C du 17 au 20 avril 2018

Le président Macron et son gouvernement ont décidé d'en finir avec les acquis sociaux des français, les attaques sont déjà et seront encore dans les 5 ans à venir d'une rare violence pour les salariés et leurs familles.

Après la casse du Code du Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, il veut s'attaquer :

- ▶ Aux régimes spéciaux et au système de retraite par répartition ;
- ▶ Aux demandeurs d'emplois à travers la réforme de l'assurance ;
- ▶ Au budget de la sécurité sociale entraînant des fermetures massives de services de santé ;
- ▶ Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

Dans l'immédiat, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmés.

Les salariés de la SNCF qui ont participé massivement à la journée de grève du 22 mars 2018 sont en grève reconductible 2 jours tous les 5 jours jusqu'à fin juin pour faire reculer le gouvernement.

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas.

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions (issu des réflexions menées par le Comité Action publique CAP22) sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

Entre 16 000 et 18 000 postes supplémentaires seront supprimés dans les 5 ans.

Lors de la réunion du 9 mars dernier avec les organisations syndicales, les pistes avancées par Bruno Parent confirment nos craintes pour la DGFIP :

- ▶ Fusion des différents réseaux et des procédures du recouvrement forcé ;
- ▶ Fin de la possibilité de payer en numéraire aux guichets (cette responsabilité serait transférée à La Poste) ;
- ▶ Transfert de la gestion comptable des HLM vers le privé ;
- ▶ La mise en place de services facturiers va s'accélérer ;
- ▶ Mise en place du PAS et la fin de la TH, le DG dit s'interroger sur l'avenir des SIP sous 10 ans (au mieux !)
- ▶ Les services à compétence supradépartementale sont amenés à se développer, tout comme la création de directions multidépartementales (fusion-absorption des petites directions)...

Nous savons d'ores et déjà que la DGFIP a décidé :

- ▶ La fusion au 1^{er} septembre des DISI Paris-Normandie et Paris-Champagne et Pays du Centre et Rhône Alpes Est Bourgogne ;
- ▶ La fusion des SPF qui conduira au regroupement des différents SPF au sein d'une seule structure de 50 agents maximum au plus tard en 2020 !

Dans ces conditions AUCUN agent ne sera épargné par l'une ou l'autre des restructurations !

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 40 % des agents de la DGFIP étaient en grève le 22 mars dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP.

Dans la continuité, des actions se développent dans les départements pour faire aboutir les revendications.

LES RÈGLES DE GESTION

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C .

Pour le mouvement 2018 c'est :

- ▶ **L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;**
- ▶ **La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.**

A partir de 2020 ce sera :

- ▶ **La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !**
- ▶ **L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.**

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

L'administration a réintroduit le profilage pour pourvoir les postes hors métropole, système totalement opaque qui remet en cause la règle de l'ancienneté. Nous le condamnons fortement.

L'Administration remet en cause le système de mutation lié. La direction générale vient de nous indiquer, que compte tenu des dates de parution/élaboration des mouvements, l'examen des demandes liées entre agents de deux catégories différentes n'était pas possible au motif que le calendrier ne le permettait pas.

Pour la CGT Finances Publiques, cette situation est intolérable ! La possibilité de lier sa demande de mutation avec un agent d'une autre catégorie fait parti des règles de mutation.

L'Administration doit se mettre en capacité, comme par le passé, d'examiner la demande de ces collègues et de prononcer leur mutation quand la situation de l'emploi le permet.

LE TEMPS DE PRÉPARATION

Pour la 2ème année consécutive, le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour l'année 2017 ce sont 20 jours de préparation qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparations qui disparaissent.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Pour cette CAP de mutation, le temps de préparation est passé de 8 jours en 2016 à 2 jours en 2018 !!

Dans ces conditions, comment informer les agents du projet de mutation, analyser le mouvement, répondre aux questions des collègues et préparer les dossiers qui nous sont confiés...Cela relève de l'impossible !!



Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exige le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

LA CAP

L'Administration a décidé, unilatéralement, de reporter au mardi 10 avril 2018 la publication du projet de mouvement de mutation de catégorie C.

Lors de la CAP de titularisation du Jeudi 5 avril après midi, l'ensemble des élus de catégorie C avait demandé à reporter leur temps de préparation de la CAP de mutation en raison des problèmes de transport liés à la grève des cheminots.

Se disant prêt à examiner notre demande, le chef du bureau RH2A nous avait affirmé que le mouvement de mutation serait publié sur Ulysse le 9 avril à 14 heures, quoi qu'il arrive. Tel n'a pas été le cas !

L'Administration n'a pas pris la peine de publier un message sur Ulysse informant les collègues en attente de mutation du report de la publication du projet de mutation.

L'Administration n'a pas jugé utile de prévenir les représentants des personnels de ce décalage de calendrier.

Cela démontre, s'il fallait encore le démontrer, le peu de considération de l'Administration envers les agents et leurs représentants en CAP Nationale.

LE MOUVEMENT DE MUTATION

Cette année, l'Administration a décidé, arbitrairement, de supprimer la possibilité d'améliorer le mouvement de mutation entre le projet et le définitif...

L'Administration remet en cause le rôle des CAP Nationales de mutation et votre faculté à être défendu par les représentants que vous avez mandatés pour le faire.

Comment ne pas faire le lien avec le projet de mouvement de mutation qui vient d'être publié sur Ulysse ?

Ce dernier fait ressortir un déficit de 3180 agents en catégorie C : soit 2138 en province et 1042 en région Île-de-France.

Toutes les directions sont en sous-effectif !

L'appel de 1927 lauréats des concours internes et externes de catégorie C ne viendra pas combler les 3200 postes laissés vacants par l'Administration !

Dans ces conditions, comment comprendre que l'Administration ne veut pas revoir en CAP des situations individuelles ?

Comment comprendre qu'elle refuse de revoir la demande de mutation d'un agent sur son 1^{er} vœu alors que la RAN qu'il demande est déficitaire ?

Est-ce à dire que la situation de l'emploi est figée, qu'il n'y aura pas d'appel à une liste complémentaire ?

On peut le craindre au vu des annonces faites par le ministre du budget qui prévoit entre 16 000 et 18 000 suppressions d'emplois à la DGFIP dans les 5 années à venir.

Pour leur part, les élus de la CAP Nationales de catégorie C exige l'appel immédiat de la liste complémentaire du concours de catégorie C.

Comme les agents de la DGFIP en grève à près de 40 % le 22 mars, La CGT Finances Publiques exige l'arrêt suppressions d'emplois et les abandons de missions qui en sont la conséquence.

La CGT Finances Publiques
n'accepte pas non plus et ne se
résigne pas à voir les droits et
garanties des agents remis en cause.

Les représentants des personnels
de la CGT ne se résignerons pas à
acter les décisions de l'Administration
qui remettent en cause la défense des
agents en CAP Nationale.

C'est pourquoi, nous
interviendrons durant la CAP de
mutation, pour tous les agents qui
nous ont confiés leur demande.

